

Le loup en Suisse



Question fondamentale : faut-il préserver le paysage culturel des Alpes ?

- **Régulation trop forte : aucun problème pour la population de loups en Europe, peut être assouplie au besoin.**

- Régulation trop forte : aucun problème pour la population de loups en Europe, peut être assouplie.
- **Régulation trop restrictive : érosion de la détention au pâturage, irréversible**

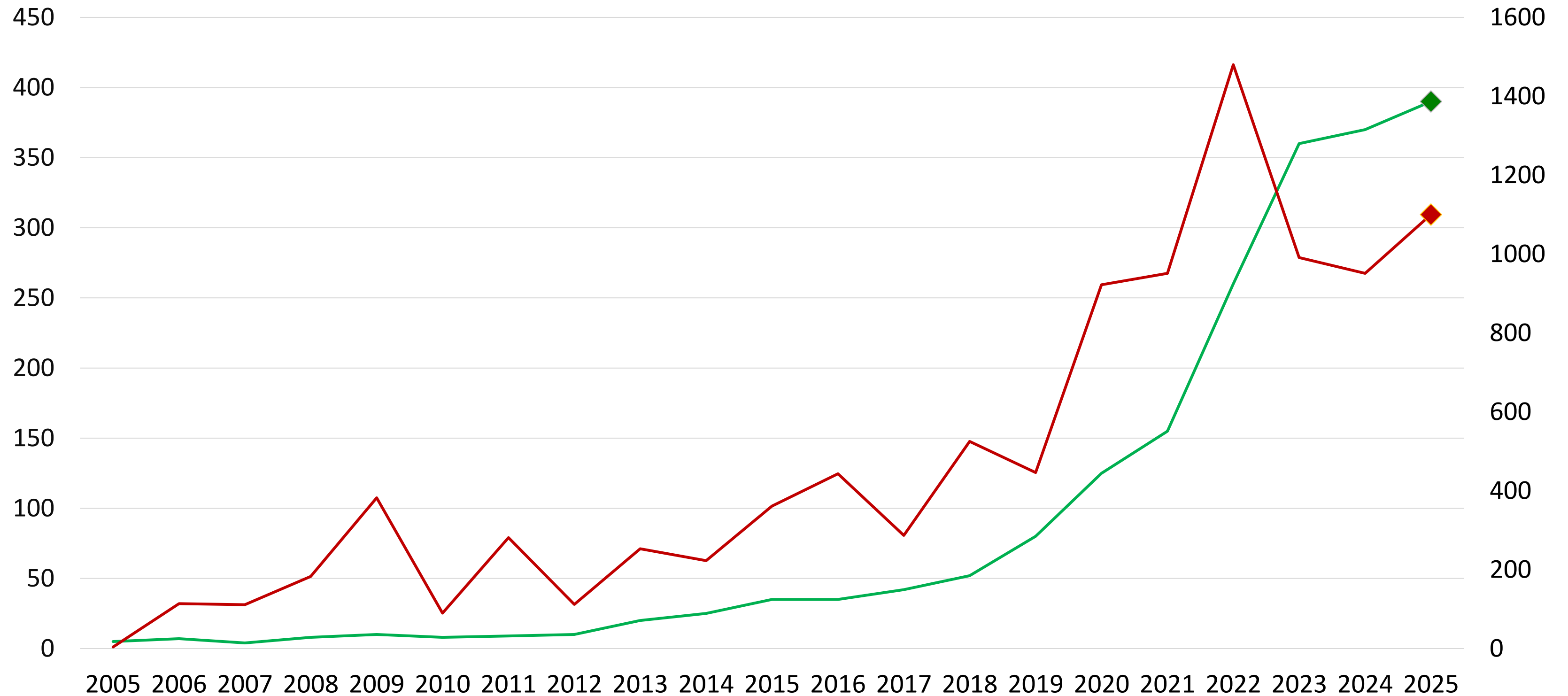
En conséquence, abandon de zones à rendement marginal (biodiversité, tourisme)

L'urgence est de mise !

Attaques et population de loups

Loups

Attaques



— Wölfe — Risse

Population et départs

Départs

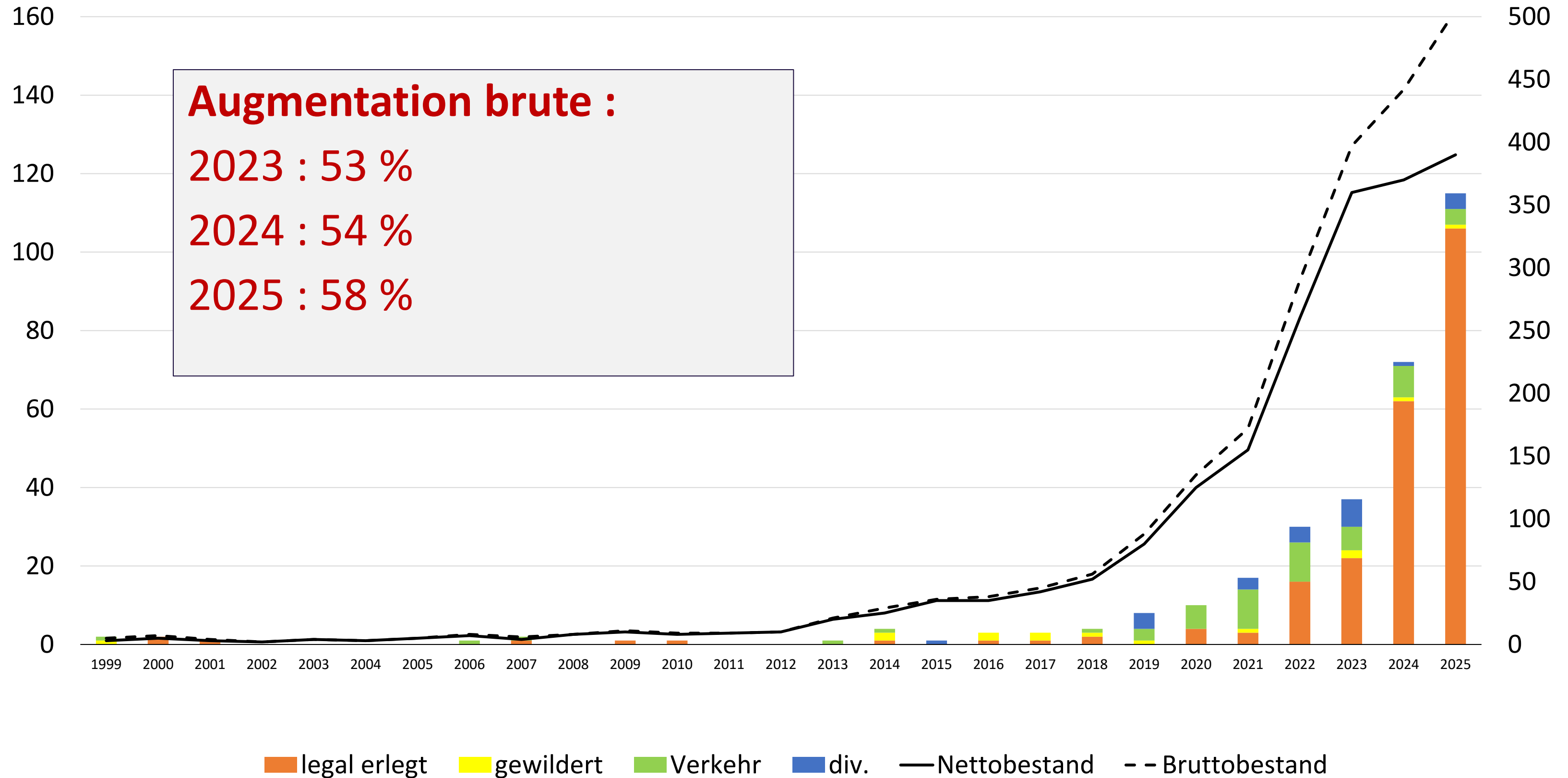
Loups

Augmentation brute :

2023 : 53 %

2024 : 54 %

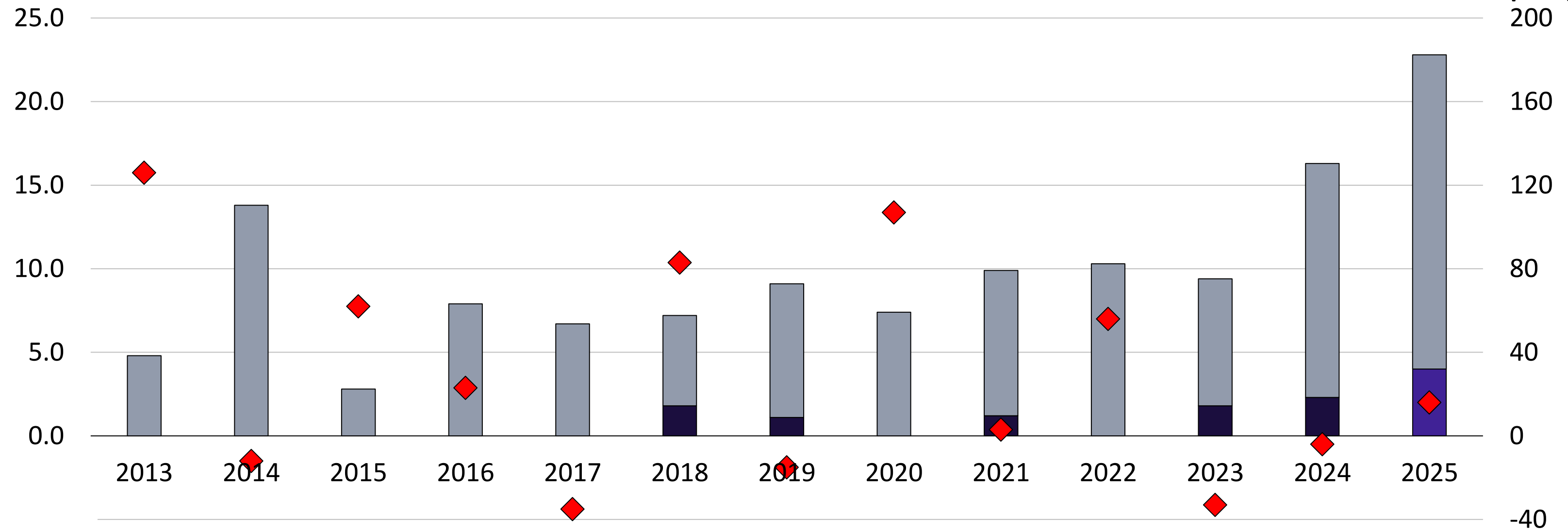
2025 : 58 %



Départs, variation du nombre d'attaques

Départs [%]

Variation
du nombre d'attaques [%]

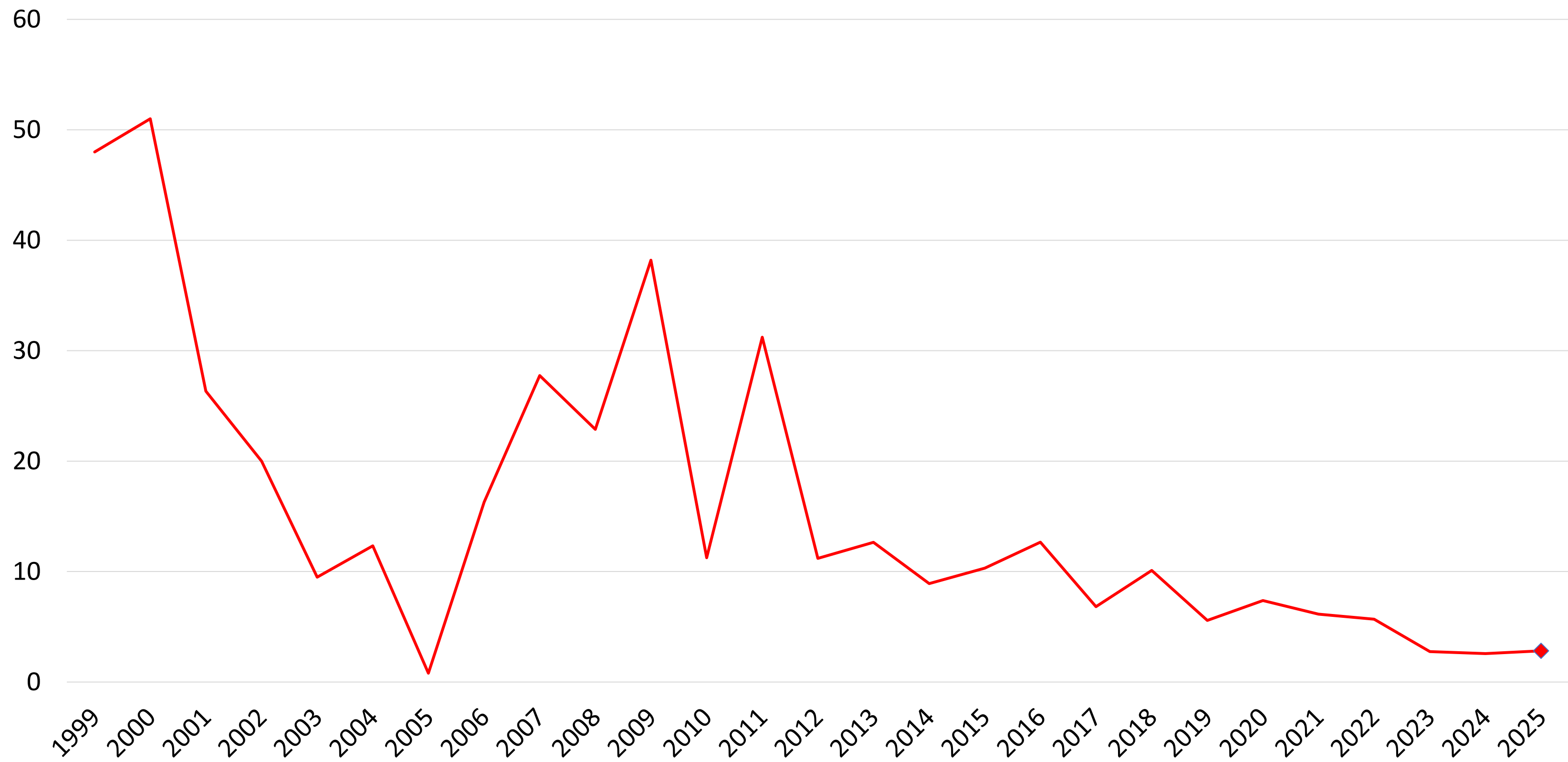


■ Anteil Abgänge Einzelt., subad./juv. [%]

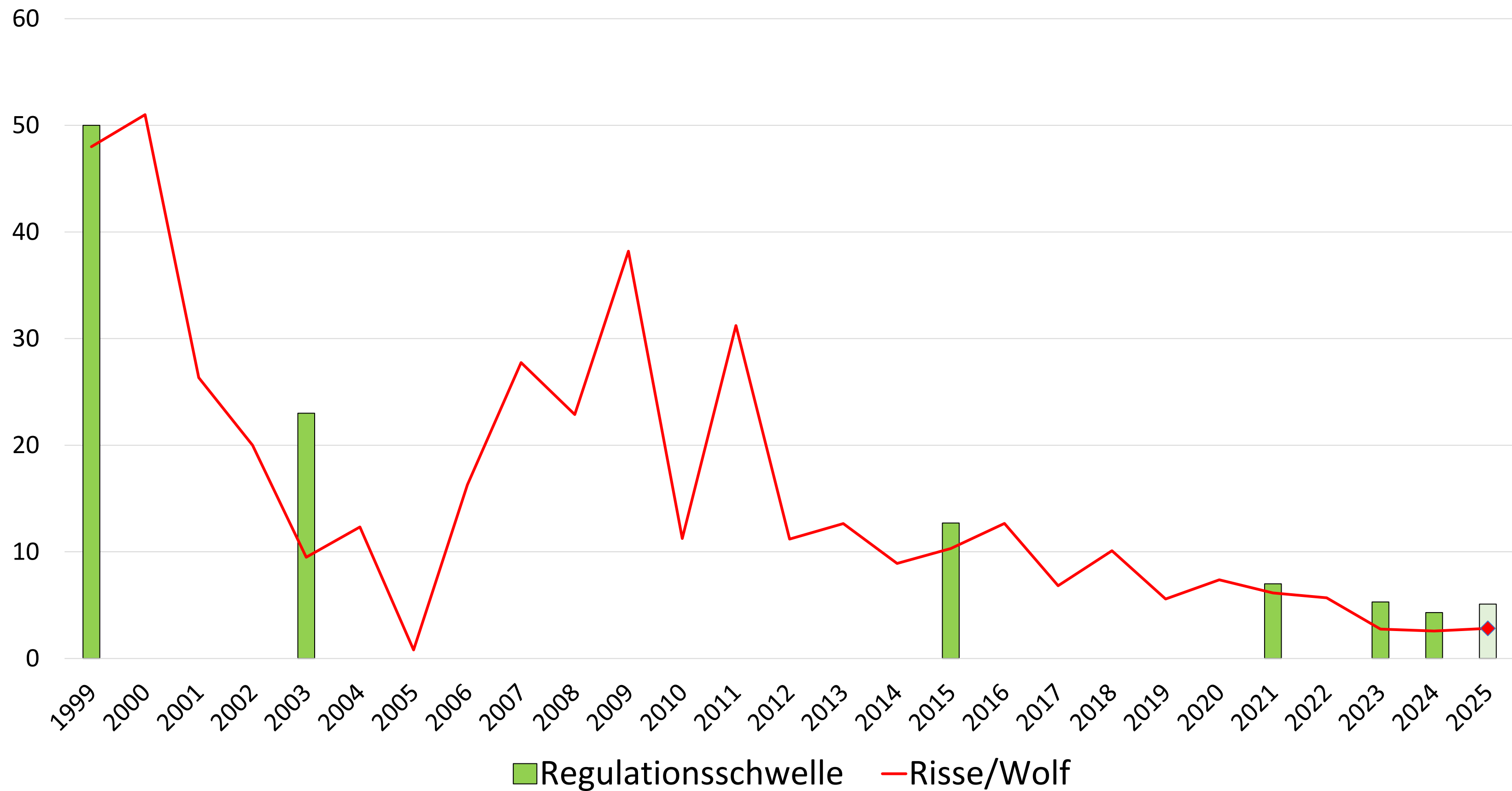
■ Anteil Abgänge Leitiere an Bruttobestand [%]

◆ Veränderung Risse zu Vorjahr [%]

Attaques, seuil de dommage



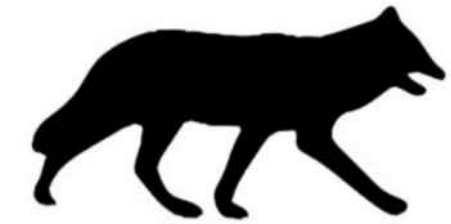
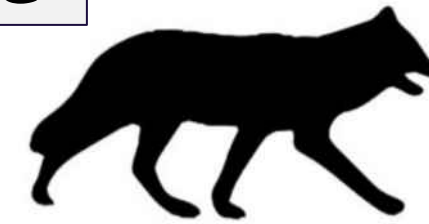
Attaques, seuil de dommage



Meute

Les enquêtes génétiques ne permettent pas de rattacher un individu à une meute.

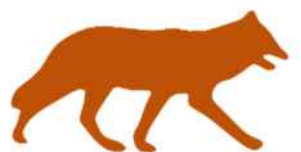
Chefs de meute



Louveteaux



Loups nés l'année d'avant



Nouvel individu

Loups isolés



Taux annuel

**Reproduction trois fois plus importante
que dans les contrées sauvages**

**Taux de survie des vieux loups de 80 %
supérieur à la normale**

Bélarus, Russie

Loups de moins de 1 an : env. 25 %

Loups de plus de 1 an : env. 50 %

Allemagne (2016-2021)

75 %

89 %



Résilience

La mère n'a une fonction particulière que peu de temps seulement.

Dans cinq cas sur huit, au moins un des louveteaux âgés d'entre zéro et deux mois a survécu à la mort de sa mère.

Chez les louveteaux âgés d'entre trois et cinq mois, il s'agissait de huit cas sur neuf.

Gestation : env. 2 mois

Naissance des louveteaux vers avril/mai, la femelle reste 1 mois avec les louveteaux dans la tanière.

Les louveteaux mangent de la viande à partir de 3 semaines et ne boivent plus de lait maternel vers 1,5 ou 2 mois.

Brainerd S. et al. (2008) : The effects of breeder loss on wolves. *Journal of Wildlife Management*, pp. 89-98

Régime alimentaire

3 kg de viande par jour

1600 kg par année et par loup (poids vif)

Cerfs, chevreuils, sangliers, chamois, bouquetins, élan, bisons

Lièvres, rats, souris

Renards, blaireaux, fouines

Oiseaux (petits oiseaux jusqu'aux grands tétras)

Animaux de rente (des moutons aux vaches et aux chevaux)

Animaux domestiques (chiens, chats, poules)

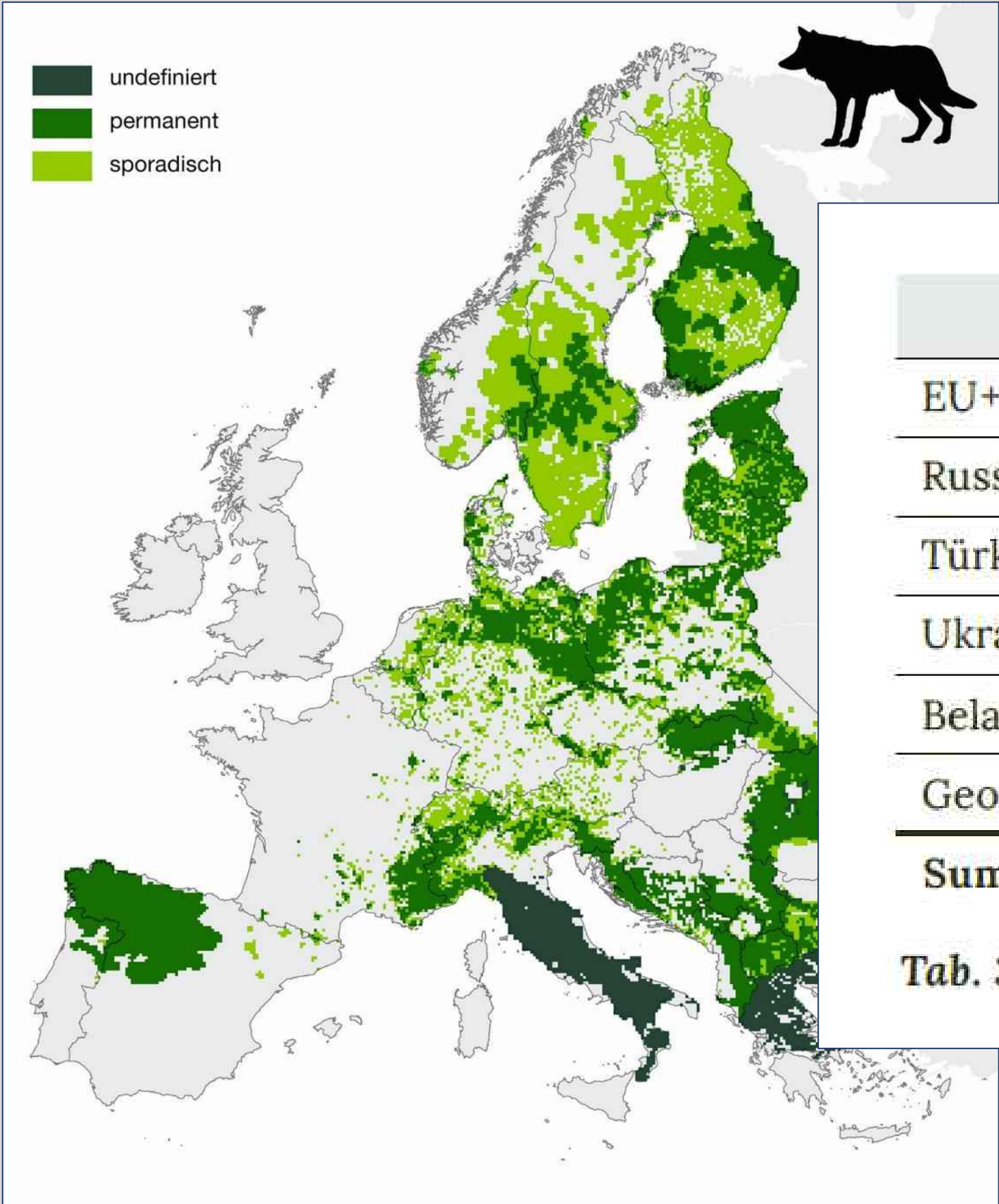
Déchets urbains

(Herbes, petits fruits)



Population en Europe

Une seule population
(eurasienne)

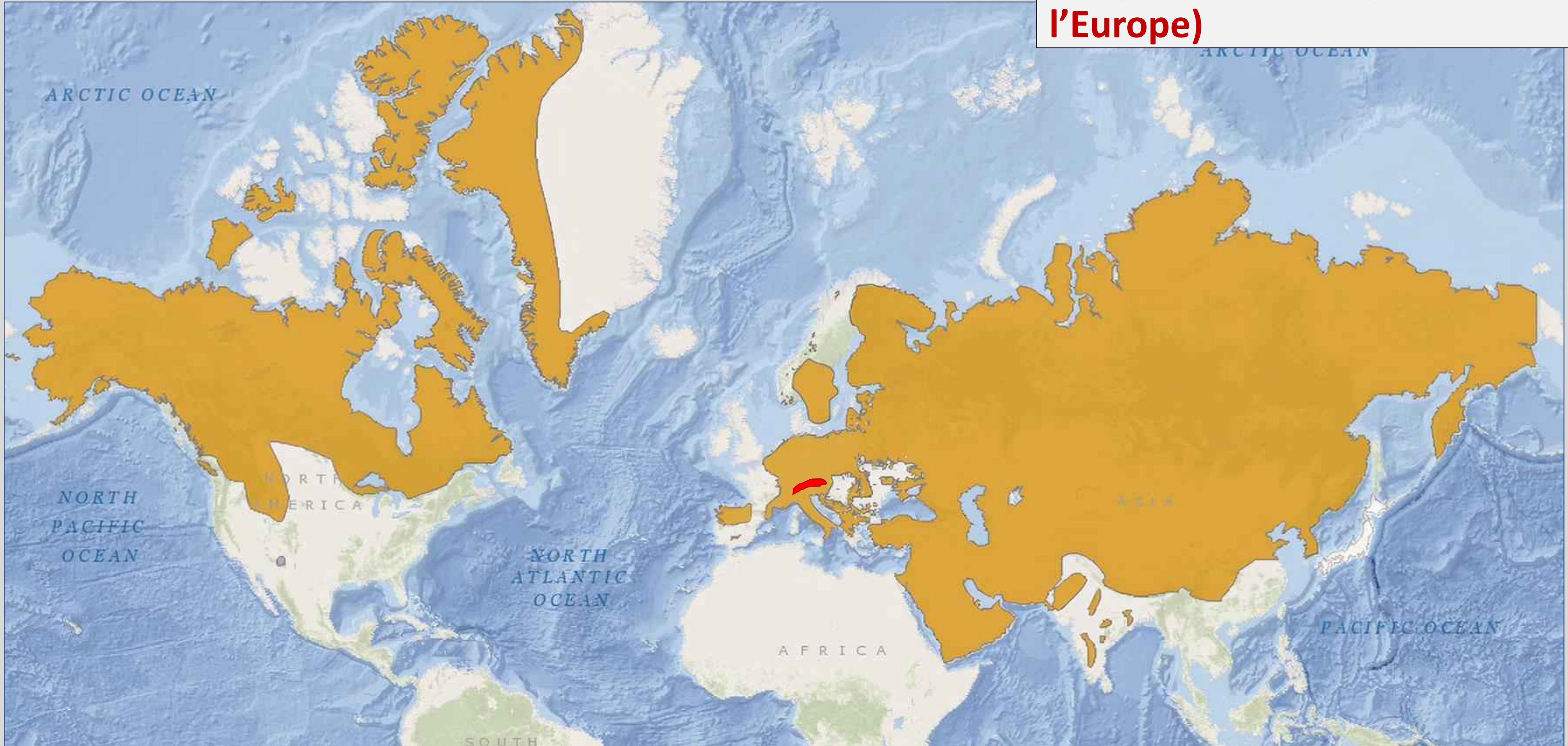


	Bestand [Anzahl]	Jahr der Bewertung
EU++	23 000	2023
Russland ²²	19 000	2017
Türkei ²³	7000	2004
Ukraine ²⁴	2700	2019
Belarus ²⁵	2000	2007
Georgien ²⁶	2000	2010
Summe	55 700	

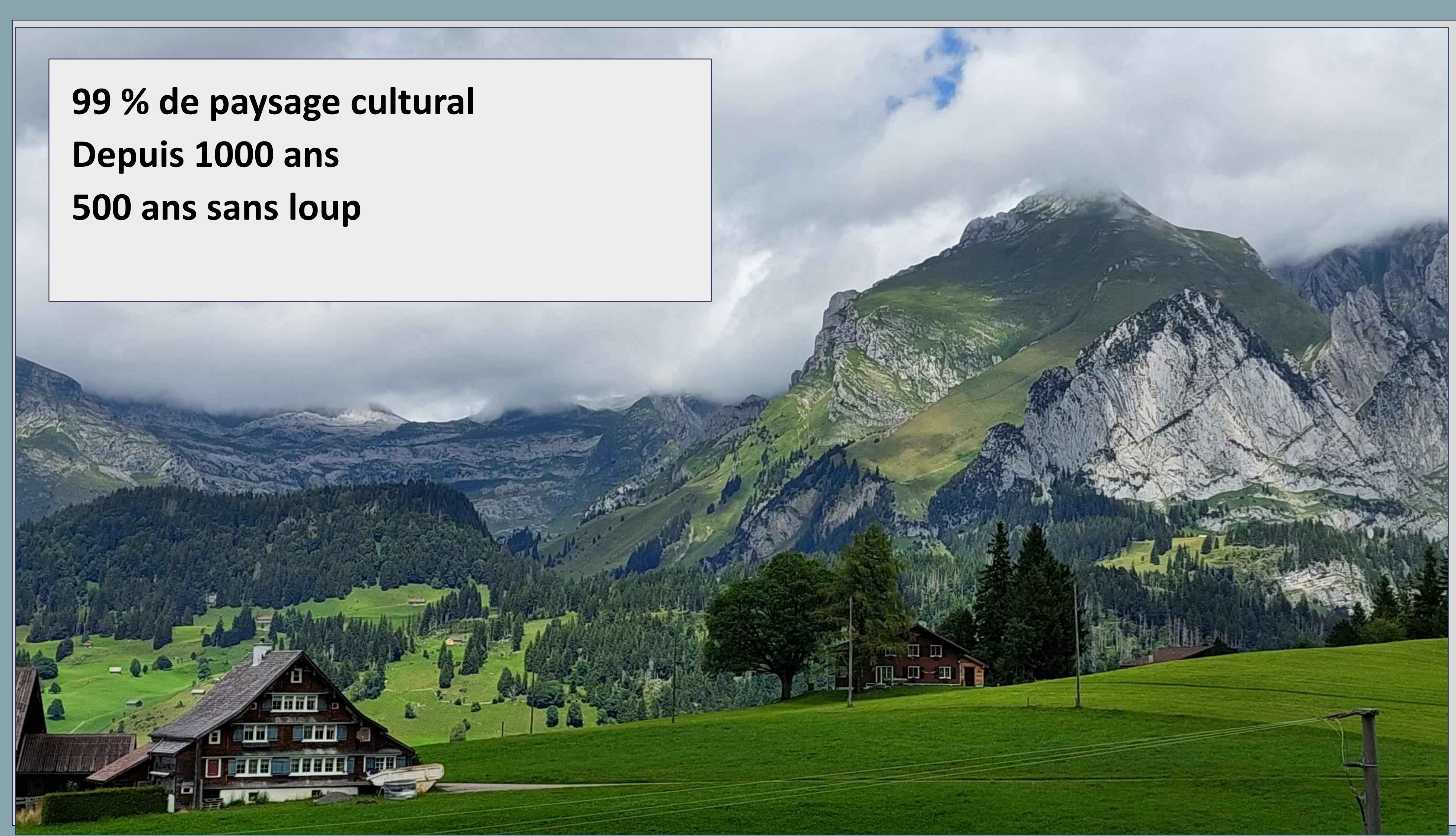
Tab. 3 Wolfsbestand in Europa.

Répartition du loup par rapport à l'économie

Le loup n'est plus « en danger » (liste rouge pour l'Europe)



99 % de paysage culturel
Depuis 1000 ans
500 ans sans loup



**LPN : l'étendue et la qualité des PPS
doivent être maintenues.**



1. La protection des troupeaux est très exigeante.

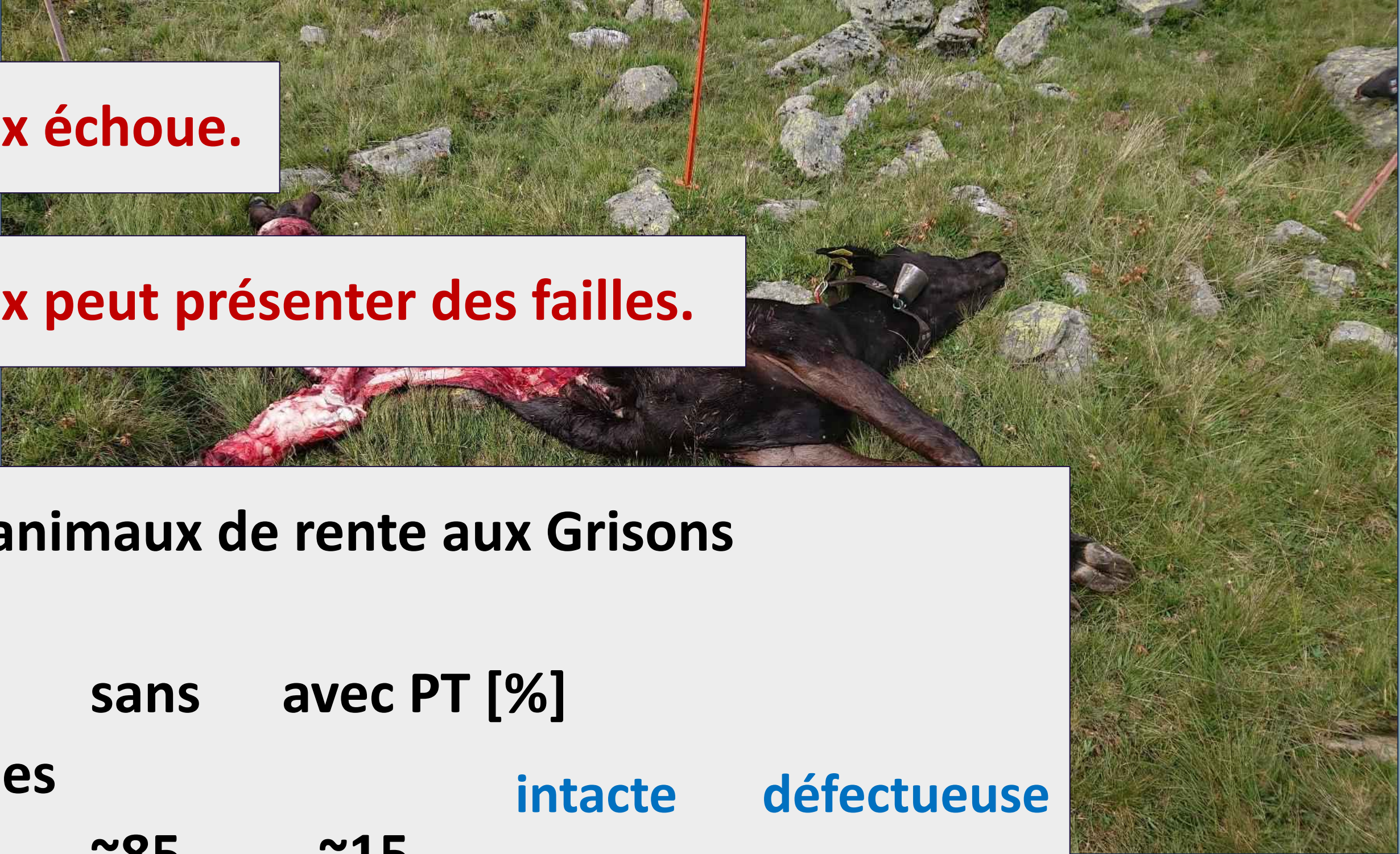


2. La protection des troupeaux échoue.

3. La protection des troupeaux peut présenter des failles.

Attaques sur des animaux de rente aux Grisons

		sans	avec PT [%]		
	Attaques			intacte	défectueuse
2020	257	~85	~15		
2021	242				
2022	517	~30	~70		
2023	260	30,1	69,9	8,6	61,3

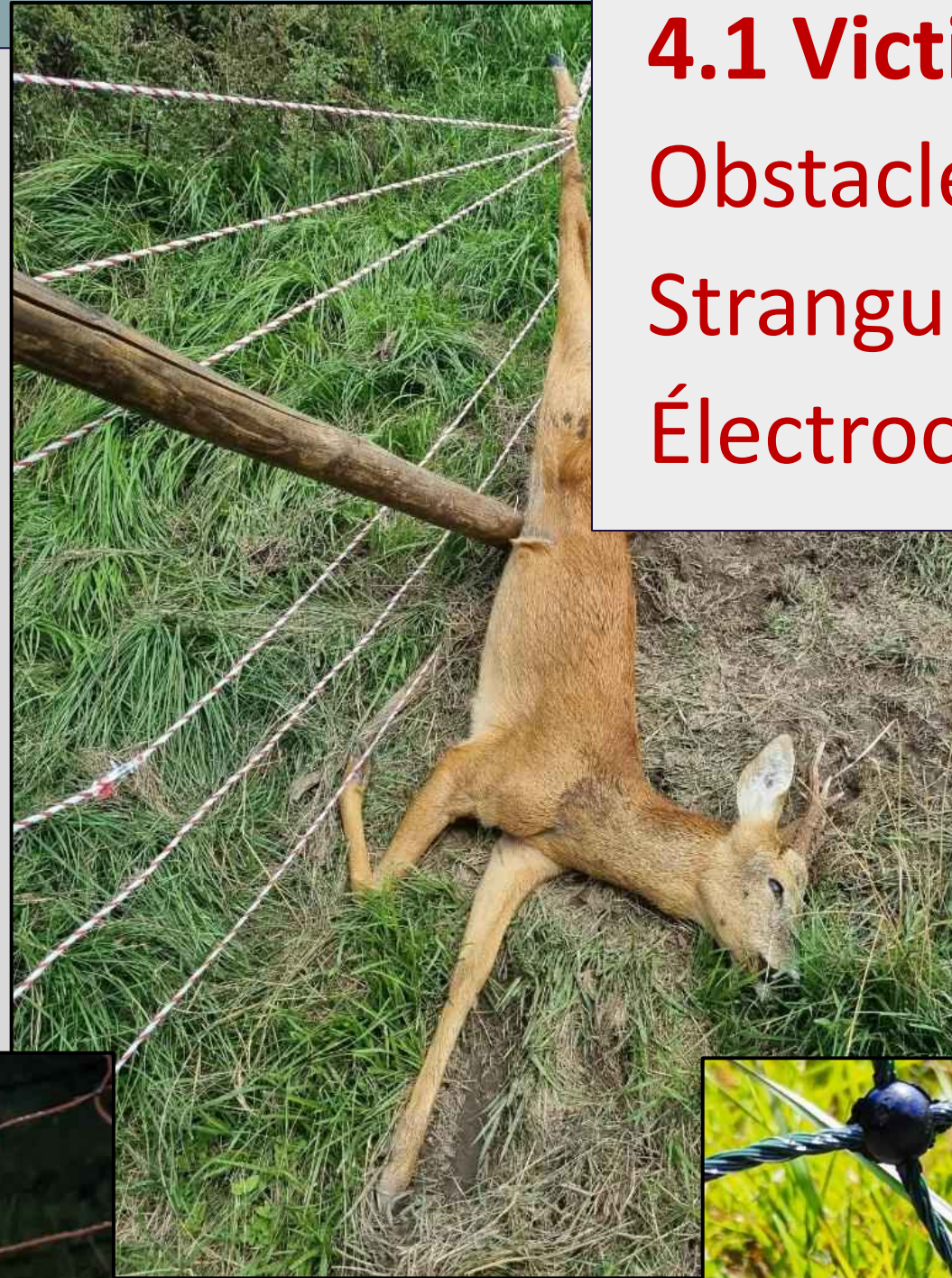


4.1 Victimes collatérales des clôtures

Obstacle

Strangulation

Électrocution



4.2 Vicitmes collatérales des chiens

Dérangement, pourchassement
«Période de couvaion et de mise bas»



Restar sur les chemins

Non
abbandonare i sentieri

Betg bandunar
las sendas

Wege nicht verlassen

ALCRA



Zona naturale protetta

Reservat da la n



4.3 Victimes collatérales des nuisances

Présence, bruit et lumière dans les derniers lieux encore préservés des nuisances



Convention de Berne

« strictement protégé »

~~Loup~~

Orchis bouc (orchidée ; Jura)

Apollon (papillon des PPS)

Tarier des prés (prairies de montagne)

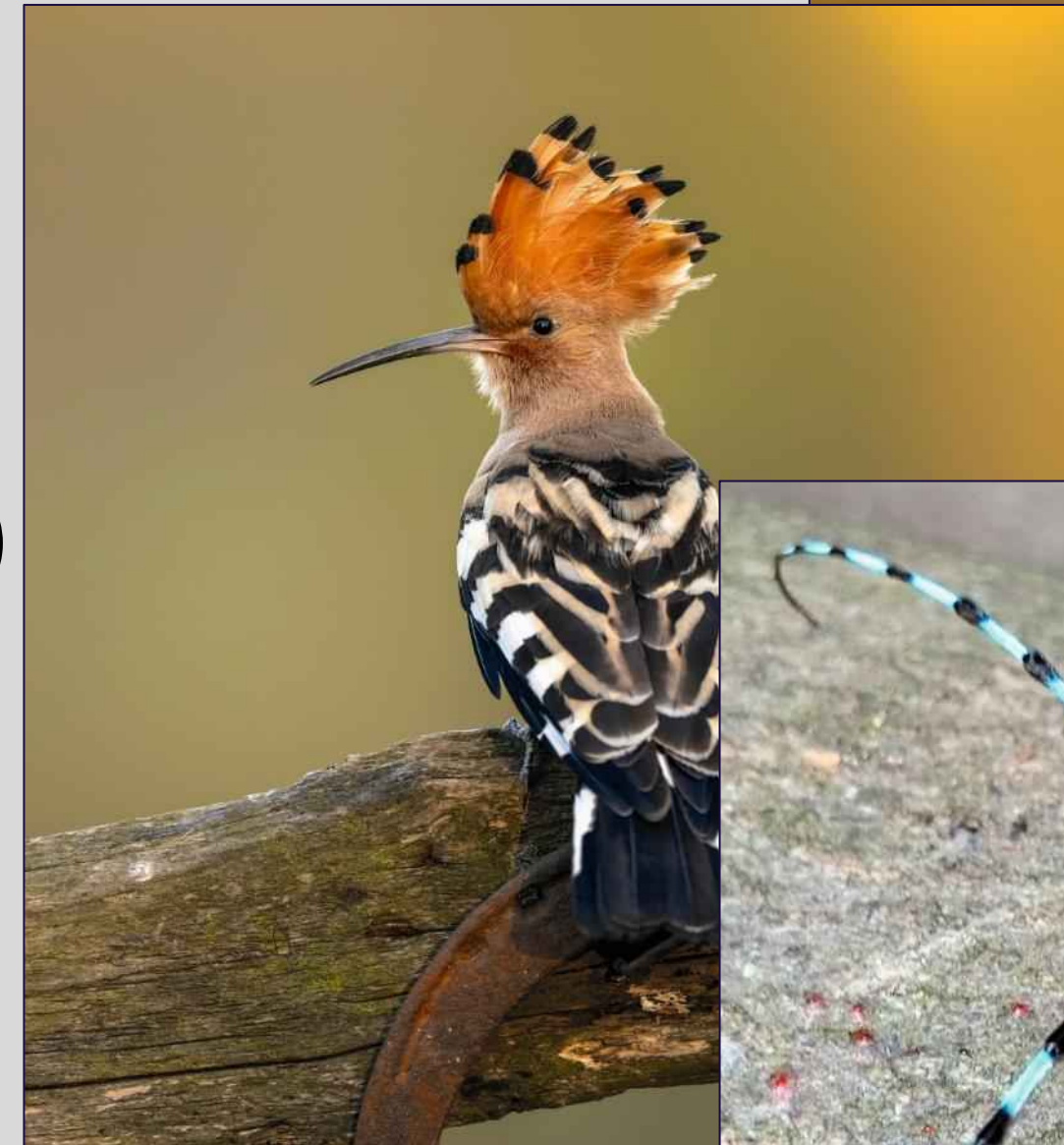
Huppe fasciée (pâturages extensifs)

Traquet motté (pâturages alpins)

Rosalie des Alpes (coléoptère ; pâturages boisés)

...

Régulation au cas par cas



Convention de Berne

« protégé »

Loup

Bouquetin

Musaraigne

Cerf élaphe

Chevreuil

Marmotte des Alpes

Blaireau européen

Fouine

...

Régulation selon plan de gestion

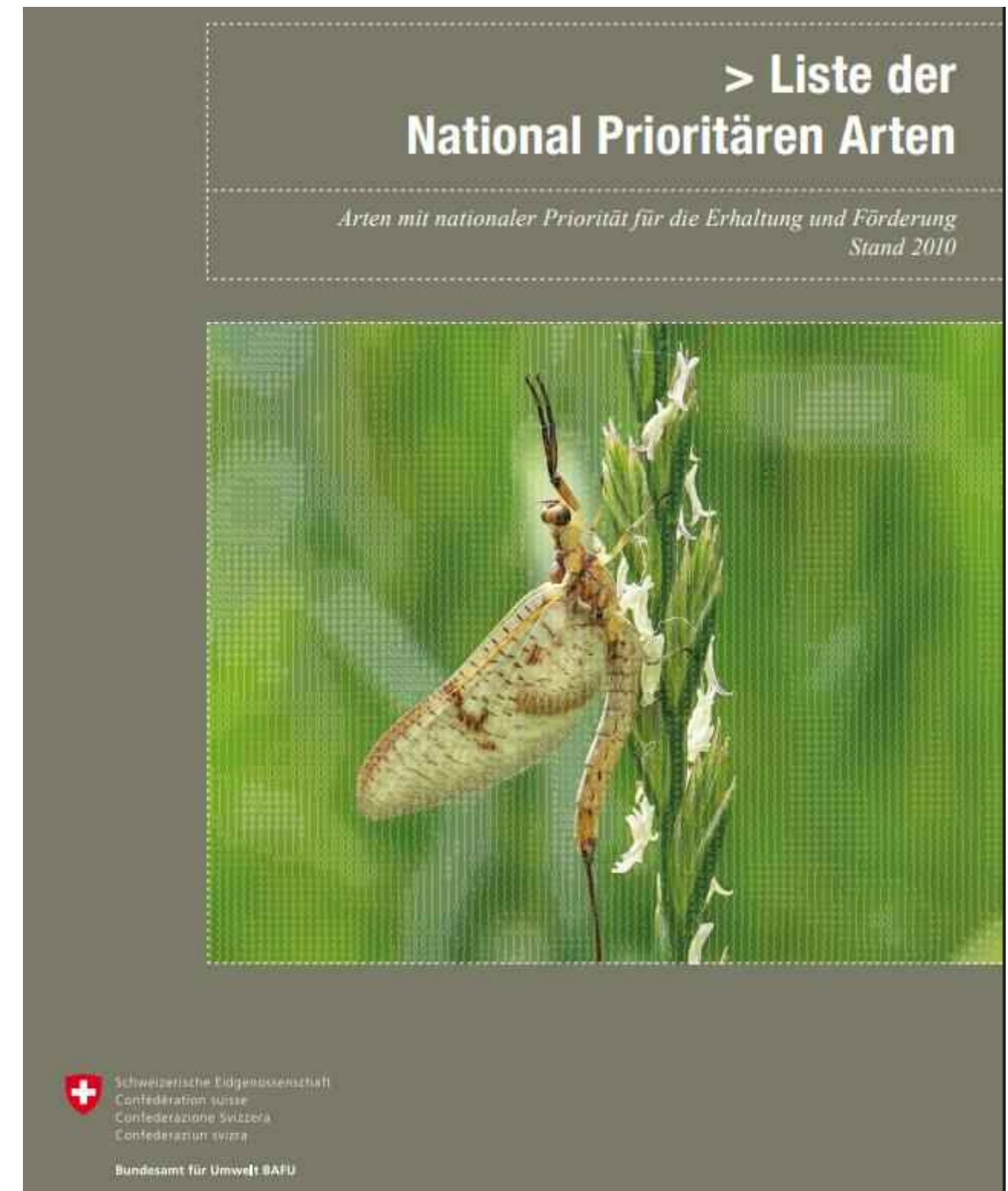
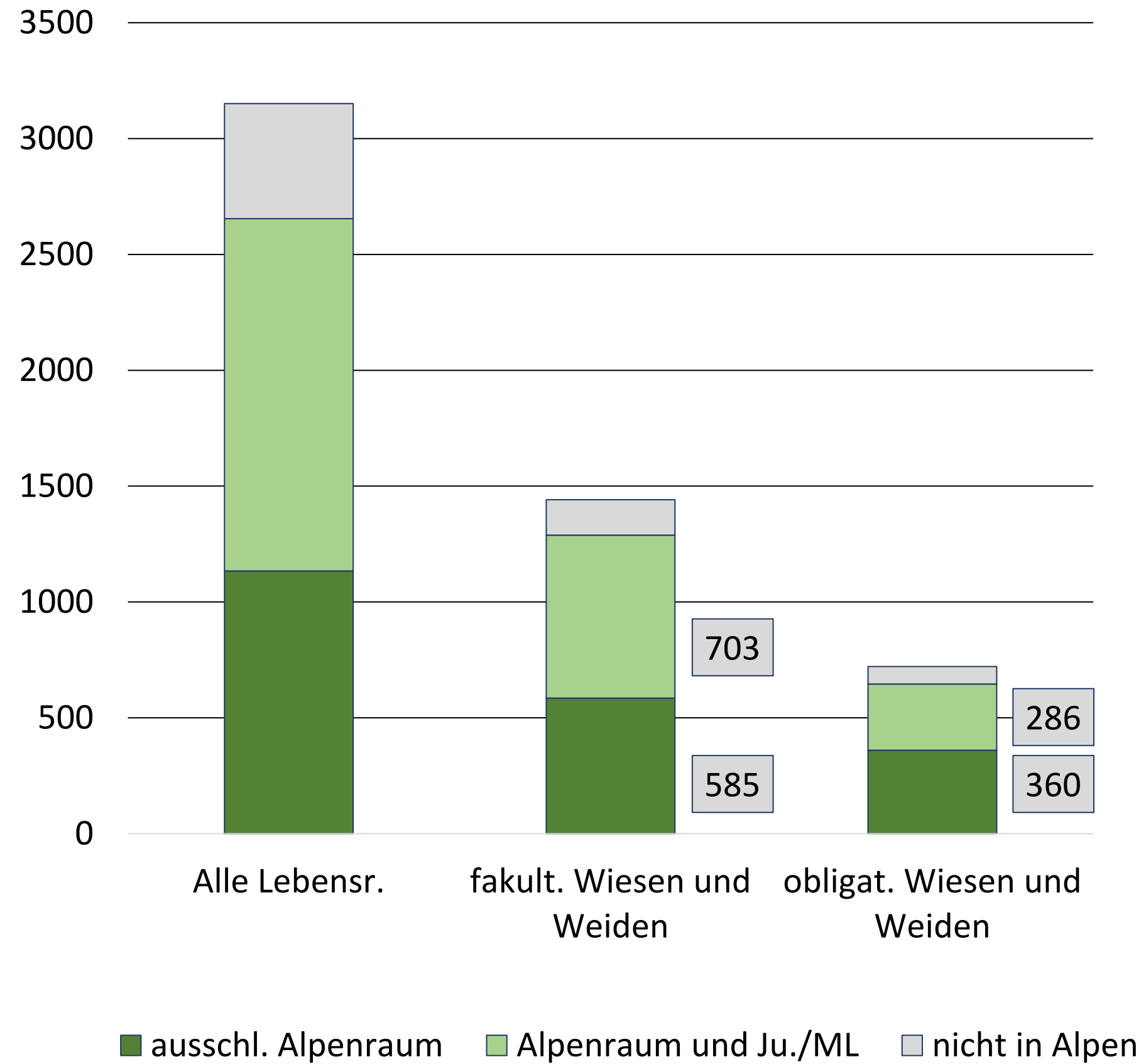


Podismopsis keisti

Criquet des Churfirsten
Espèce endémique = très
haute responsabilité



Responsabilité internationale



Gestion active et spatialement différenciée du loup

- 1. Gestion de la population (ligne rouge, limite supérieure)**
- 2. Aménagement du territoire selon l'écologie des animaux (zones zéro loup)**



Gestion de la population

- Pas de loups visibles (365 jours, activité exclusivement nocturne, pas d'approche des hommes et des bâtiments utilisés)
- Tir de défense sur les pâturages (toute l'année)
- Outrepassement de la protection des troupeaux/attaque sur le gros bétail
-> élimination de la meute
- Limite supérieure de la population : 5 à 12 meutes discrètes ; avec une limite supérieure par région (5 ou 6 régions)
 - Si la valeur limite est atteinte : ne pas tolérer les loups en dehors des zones de présence de la meute

Aménagement du territoire selon l'écologie des animaux

- Zones de protection des pâturages ; y c. zone-tampon zéro loup
- Zone de passage ; év. temporaire (mois d'hiver)
- Zone de présence du loup (coûts complets de la protection des troupeaux/indemnisation des restrictions d'exploitation)

Aménagement du territoire selon l'écologie des animaux

- Zones de protection des pâturages ; y c. zone-tampon zéro loup
- Zone de passage ; év. temporaire (mois d'hiver)
- Zone de présence du loup (coûts complets de la protection des troupeaux/indemnisation des restrictions d'exploitation)
- Faisabilité technique de la protection des troupeaux
- Conflits posés par les mesures de protection des troupeaux avec la protection des espèces
- Importance des pâturages pour la protection des espèces et des biotopes
- Facteurs socioculturels (droits de propriété/d'utilisation, culture et tradition, tourisme...)

Marcel Züger

www.marcel-zueger.ch

